

**Plan d'action ministériel « amélioration de la chaîne de la dépense »  
Volet « Déploiement des services facturiers »**

**Académie de CAEN**

Ressources humaines	
Les acteurs sont-ils polyvalents ou spécialisés ?	Les agents (gestionnaires et responsables) sont polyvalents sauf pour les domaines suivants : dépense complexe (immobilisations, avances, marchés), marchés de travaux et loyers budgétaires (gérés uniquement au service constructions patrimoine) et recettes.
Quelle est la charge par ETPT, par nature d'ETPT ? (volume et ratio de traitement)	5 gestionnaires des dépenses et recettes travaillent au sein du CSP CHORUS (4,5 ETPT) ainsi que 3 responsables (3 ETPT).  Le nombre de pièces liées à la commande publique (comptes 60, 61 et 62 et processus 2.1, 2.2, 2.3 et 3.3) hors marchés de travaux et hors créations de tiers est pour 2015 de :  4458 demandes de paiement, 1240 demandes d'achat, 1700 engagements juridiques et 2934 services faits. Le ratio est de 2067 pièces à saisir par gestionnaire et de 2053 pièces à valider par responsable.
Organisation et fonctionnement de la chaîne dans le centre de services partagés (CSP)	
Les agents sont-ils dédiés à des services ?	Oui, les gestionnaires sont dédiés à des services, les responsables des restitutions également. En revanche, il n'y a pas de répartition des dossiers à valider entre responsables en fonction des services sauf pour certaines dépenses (avances, immobilisations, marchés de travaux).
Le CSP a-t-il une tâche de suivi budgétaire voire de pilotage (rôle de pilote de CP) ?	Oui, le CSP fait des restitutions de suivi des dépenses, recettes et budgétaires à destination des services prescripteurs et du pôle budgétaire. Le pilotage des CP est effectué par le chef du CSP (uniquement priorisation des DP).
Nature des interactions avec les services prescripteurs (SP)	
Consignes réglementaires ?	Il y a de très bons échanges entre le CSP et les services prescripteurs. Les consignes (flux, type d'EJ, opérations de clôture d'exercice, etc.) sont diffusées par le chef du CSP et les règles ainsi que les évolutions concernant les marchés par le chef de la division de l'achat et des affaires générales (DAAGE).
Gestion opérationnelle (création, modification, clôture, TFG, opération de clôture,...)	Les échanges se font par le biais de CHORUS formulaires, par courriel, courrier. Des réunions de travail, des formations des services métier par le CSP sont organisées si besoin.
Contrôle ? (opportunité de la dépense, respect des marchés nationaux, ...)	Le CSP ne contrôle pas le respect des marchés nationaux par les services prescripteurs (la liste des marchés est connue mais pas le contenu dans le détail). Les consignes sont diffusées par le chef de la DAAGE, cellule académique achats. Toutefois les services métier mentionnent dans le libellé des DA si les commandes à passer sont "hors marché" ou "sur marché". Un contrôle du numéro du marché, des postes et des groupes marchandises est effectué avant validation des EJ ou DP. Il est prévu de mettre en place une validation préalable des DA par la cellule académique achats pour les achats hors marché dont le montant sera supérieur à 4000€ HT.
Etapas de la chaîne de traitement	
Quelles sont les étapes de la chaîne traitées par le CSP ? (niveau agent, niveau valideur, niveau contrôle)	<b>Gestionnaires du CSP</b> : contrôle, traitement, saisie, modification des DA, EJ, DP, écritures correctives, recettes, demandes de rétablissement de crédits et certification du service fait. <b>Responsables EJ/DP/RNF</b> : contrôle et validation des EJ, DP et recettes, restitutions, priorisation des DP, immobilisations, TFG, opérations de clôture, finalisation en masse des EJ, écritures correctives. Les marchés de travaux sont gérés par le service constructions et patrimoine.
Où interviennent les opérations de type validation et contrôle ? (dans l'outil et hors outil ex : contrôle du dossier arrivée, suivi du courrier)	Un premier contrôle rapide des demandes de paiements direct ou formulaires est effectué hors outil par le chef du CSP et les gestionnaires. Puis les DA, EJ et DP sont contrôlés systématiquement avant toute validation (cohérence de la saisie avec les pièces justificatives papier ou dématérialisées, type de pièce et de flux, tiers, imputations, RIB, date de base, taux d'IM).
Des tâches sont-elles déléguées ? (saisie des EJ pour les immobilisations liée à des FIES,...)	Il y a une spécialisation au sein du CSP pour certaines tâches (dépense complexe, recettes, travaux de fin de gestion).
Les circuits et flux de la dépense sont-ils fluides et connus ?	Les circuits sont fluides et bien connus de tous les acteurs. Les nouveaux gestionnaires des services métier sont formés si besoin par le CSP au "langage" CHORUS et à la saisie dans CHORUS formulaires, à la détermination des imputations, à la lecture des restitutions. De plus, un tableau récapitulatif des flux a été élaboré par le CSP afin d'aider à la saisie et au contrôle.
Y-a-t-il des difficultés rencontrées dans les circuits actuels (entre services ou entre acteurs) ?	Il n'y a pas de difficultés.
Si oui, quelles en sont les causes probables ?	

<p>Quels sont les cas métiers qui posent le plus de difficultés ?</p>	<p>Les cas métier qui posent le plus de difficultés sont ceux qui ne sont exécutés que peu de fois dans l'année (charges à payer, avances hors marchés de constructions, pénalités, par exemple). Cela induit la nécessité de rappeler à l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense les procédures et règles à appliquer.</p>
<p><b>Contexte</b></p>	
<p>Existe-t-il des outils de suivi de la performance ? (répartition des dossiers à traiter, prévision et suivi des pics d'activités)</p>	<p>Un outil de programmation et de suivi des dépenses a été élaboré par le référent technique CIC/CIB. Des réunions trimestrielles réunissant la secrétaire générale adjointe, le référent CIC, le pôle budgétaire, les services prescripteurs et le CSP permettent d'analyser les dépenses réalisées ou à venir et de prévoir certains pics d'activités non prévisibles (le début d'année civile, la fin de gestion et le mois de septembre pour les marchés de travaux sont des périodes de pic d'activité connues). La répartition des dossiers arrivant en masse est effectuée par la chef du CSP.</p>
<p>Existe-t-il des indicateurs facilitant le pilotage et le suivi ?</p>	<p>Les indicateurs MP3 de la qualité de la chaîne de la dépense de notre académie et de chaque service sont diffusés. Les délais de traitement des DA, le délai global de paiement, les EJ de régularisation sont notamment suivis.</p>
<p>Des contrôles sécurisant le respect des règles et procédures sont-ils en place ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>Comment et par qui sont-ils menés ?</p>	<p>Les contrôles doivent être opérés par chaque acteur de la chaîne de la dépense. Les valideurs EJ/DP/RNF contrôlent chaque saisie avant de valider.</p>
<p>Le RCI « commande publique » est-il déployé ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>Est-il respecté par les agents ?</p>	<p>Ce RCI est respecté. Toutefois, il y a encore trop d'EJ de régularisation dans notre académie. On peut donc en déduire que certaines commandes sont encore passées avant validation d'un EJ dans CHORUS.</p>